

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**Délibération n° DEL25-12
Du jeudi 27 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 mars 2025, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 14 mars 2025, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S., représentant Olivier DELAPORTE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, excusé.

EN EXERCICE : 17

POUR : 13

PRESENTS : 12

CONTRE : 00

POUVOIR : 01

ABSTENTIONS : 00

VOTANTS : 13

PRESENTS

Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Mesdames et Messieurs les Maires-adjoints :

M. Benoît VIGNES, Mme Dominique PAGES, M. Mohamed KASMI,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Mme Birgit DOMINICI, Mme Marie-Pierre DELAIGUE, M. Jean-François THOMAS

Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :

Mme Françoise CACLIN, Mme Agnès DEMODE, M. Philippe POUDOU,
M. Alain ROZANSKI, M. Yves de SAINTIGNON

ABSENTS

Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S.

Mme Françoise ALBOUY, M. Benoit EYMARD, M. Jean-Baptiste JOUANNIC, Mme Tatiana FAGOT

PROCURATIONS

Mme Françoise ALBOUY à Mme Birgit DOMINICI

Objet : ***BUDGET PRIMITIF DE LA RESIDENCE RENAISSANCE BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S.
EXERCICE 2025 - INCLUANT LA REPRISE DES RESULTATS 2024***

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 6 février 2025 et le rapport d'orientation budgétaire produit en appui de ce débat,

Considérant que la reprise des résultats de 2024 est intégrée au projet de Budget Primitif de l'exercice 2025,

Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2025,

Considérant que ce budget s'équilibre grâce à une participation* du budget principal du C.C.A.S. d'un montant de 70 616,80 €,

**inscrite au compte 7488 au chapitre 018*

délibération - suite

Considérant que ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de **865 050 €**, se répartissant comme ci-après :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	187 850,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté (Nature 002)	57 283,20
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	354 600,00	Chapitre 017 - Produits de la tarification	519 250,00
Chapitre 016 - Dépenses afférentes à la structure	190 300,00	Chapitre 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	156 216,80
TOTAL DES DEPENSES	732 750,00	TOTAL DES RECETTES	732 750,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	6 402,25	001 - Solde d'investissement reporté (Nature 001)	101 490,56
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	90 200,00	Chapitre 10 - Apports dotations et réserves	1 275,06
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	16 700,00	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	6 234,38
Restes à réaliser 2023	18 997,75	Chapitre 28 - Amortissements des immobilisations	23 300,00
TOTAL DES DEPENSES	132 300,00	TOTAL DES RECETTES	132 300,00

TOTAL BUDGET	865 050,00	865 050,00
---------------------	-------------------	-------------------

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés

Adopte le Budget Primitif 2025 de la résidence Renaissance, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **865 050 €**.

Valide le tableau des effectifs en annexe du document budgétaire.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en Préfecture :

078-267800480-20250327-DEL_25-12-DE.

Date de télétransmission : 03/04/2025

Date de réception en Préfecture : 03/04/2025

Date de sa publication : 03/04/2025

Pour extrait conforme au Registre

Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Maire

